

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 665

Artikel: Le forcing scolaire
Autor: Stoll, N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Mourir à Bellechasse

On sait la différence entre les «bons» et les «mauvais» objecteurs, entre les «religieux» et les «politiques», entre ceux qui seraient hantés par de graves conflits de conscience et ceux qui ne le seraient pas. Et l'on connaît la dérision des tribunaux militaires, habilités à les départager souverainement.

Mais les réfractaires sans étiquettes, ceux qui ne veulent tout simplement pas entendre parler du service militaire, les insoumis, qui les connaît, qui les soutient?

Il se pourrait que Richard Barillet, 28 ans, ait été l'un de ceux-là. Richard Barillet qui s'est

pendu lundi 13 décembre passé à Bellechasse, dans la cellule forte où on l'avait enfermé. Inconnu dans les milieux pacifistes, chez les objecteurs organisés, il n'entraîne peut-être pas dans les catégories reconnues. C'était peut-être seulement une mauvaise tête. Un type qui refusait l'armée. Qui refusait la prison. Qui refusait de céder. Et qu'on a voulu mater. Qu'on a fini par briser... Au nom de quoi?

Au nom de cet ordre qui me permet, à moi, de boire tranquillement mon café au lait, en lisant dans le journal du matin qu'un objecteur s'est suicidé à Bellechasse.

Cet ordre m'est précieux, c'est vrai. Mais cela signifie-t-il que ceux qui n'entrent pas dans le moule doivent être enfermés et réduits au désespoir? Est-ce vraiment là le prix de mon confort?

Alain Rossel

ÉCOLE VAUDOISE

Pour décourager les fumistes

Les numéros de prestidigitation du conseiller d'Etat vaudois Junod se suivent et finissent par se ressembler. Souvenez-vous de l'affaire des examens d'entrée au collège (barèmes discriminatoires pour les filles condamnés par le Tribunal fédéral), finalement couronnée par la mise en œuvre d'une régionalisation incohérente de ces épreuves (DP 626, 634 et 637). L'autre jour, le très radical chef du Département de l'Instruction publique a donc de nouveau plongé la main dans son chapeau... Et qu'en a-t-il sorti? On vous le donne en mille! Un nouvel article de règlement. A l'usage des gymnases, cette fois: «Les élèves qui, à la fin du premier semestre, n'obtiennent pas une moyenne de 5,5 ne peuvent poursuivre leurs études, sauf circonstances spéciales.»

Qu'espère-t-on en haut lieu de l'introduction d'une admission conditionnelle au gymnase? Le découra-

gement de quelques «fumistes», la stimulation des nouveaux gymnasiens. Cette innovation aurait eu, outre la bénédiction du Conseil d'Etat, l'approbation des directeurs des établissements concernés ainsi que celle du Centre de l'enseignement supérieur de l'Est vaudois.

Voici donc la mise en batterie d'une grosse artillerie réglementaire pour décourager quelques élèves coupables de «relâchement». Et tant pis si sont ainsi systématiquement désavantagés les jeunes gens et les jeunes filles qui ont besoin d'un temps d'adaptation à un autre cadre et à d'autres exigences scolaires. Et tant pis si ces recalés se trouvent en panne scolaire, la moitié d'une année, de janvier à l'été, en attendant de tenter à nouveau leur chance — candidats tout désignés pour les écoles privées, avec les frais que cela suppose pour les parents.

Au bilan du pour et du contre, les inconvénients d'une telle mesure passent de tellement loin ses «avantages» que ce serait faire injure aux fins stratégiques du DIP que de ne pas leur reconnaître, en

sus, leur petite idée derrière la tête. Constatons donc que, tout incongrue qu'elle soit, cette admission conditionnelle au gymnase colle bien à une volonté omni-présente de faire revenir l'école à des structures plus traditionnelles (opposition larvée à l'enseignement rénové du français: deuxième consultation parce que la première n'avait pas donné les résultats escomptés!), à des structures plus «sélectives», pour ne pas dire plus élitaires (surcharge des collégiens à travers la nouvelle grille horaire, manœuvres en cours contre l'initiative «Une meilleure école pour tous»).

Ce tour de passe-passe abusera-t-il l'opinion? Il ne passera pas, c'est déjà acquis, comme une lettre à la poste: les protestations se multiplient et les enseignants Vpod se sont lancés (la Société vaudoise des maîtres secondaires a déclaré forfait) dans une récolte de signatures à l'appui d'une requête demandant au Conseil d'Etat de faire machine arrière. En tout état de cause, maintien ou pas de la décision, M. Junod n'échappera pas à un choc en retour: nul doute que sa dernière trouvaille ne fortifie en effet le mouvement d'opposition au certificat d'études. Cet examen couronne en effet dans le canton de Vaud, seul parmi les cantons romands, la période de scolarité obligatoire; il ouvrait jusqu'ici sans restriction les portes du gymnase, mais le voici singulièrement dévalorisé... Allons donc, le feuilleton de l'école vaudoise n'en est pas encore à ses dernières convulsions.

COURRIER

Le forcing scolaire

Sous le titre «L'école et la vie», M. J. Cornuz a parlé, dans DP n° 664, de la durée de la scolarité conduisant au baccalauréat vaudois. Selon lui, ce titre serait obtenu à 18 ans ou à 19 ans, suivant que l'on choisit la «voie à deux ans» ou la «voie à trois ans».

C'est exact actuellement, mais ce sera bientôt faux si aucune réforme n'intervient. Avec le rajeunissement — déjà en cours — des volées, l'âge moyen

d'obtention du baccalauréat dans la voie à deux ans sera, dès 1989, de *17 ans et demi*, en violation flagrante de l'ORM et du Concordat intercantonal. Rappelons qu'il est de l'ordre de 19 ans en Romandie et dans le reste de la Suisse.

Les conséquences de ce régime aberrant seront les suivantes: le forcing, dès le début du collège secondaire (10 ans et demi en moyenne) sera accéléré, d'autant plus que la semaine scolaire comprend dorénavant quatre jours et demi seulement, les redoublements se multiplieront et les rares rescapés qui obtiendront leur «Maturité» à l'âge «normal» (au sens vaudois du terme) feront figure de gamins, vu leur manque de maturité, lorsqu'à l'Université ou au Poly on les comparera à leurs camarades étudiants venant des autres cantons.

Il devrait tout de même être possible de trouver une plate-forme politique assez large, aussi bien à gauche qu'à droite, pour corriger cela, c'est-à-dire généraliser le gymnase en trois ans. **N. Stoll**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les arts et le football

... A ce propos, une anecdote (voir DP 664): M. Delacrétaz déplore que l'école passe «par-dessous la jambe toutes ces éminentes qualités humaines que sont la volonté, l'esprit de décision et de commandement, le courage, la débrouillardise, l'habileté manuelle, le talent artistique» (p. 46).

— J'ai connu quelqu'un qui, présidant aux destinées de la Société des peintres et sculpteurs, désirait organiser à Zurich une exposition des Vaudois. Ce pourquoi il aborda l'attaché culturel de la ville de Lausanne, en fut bien reçu et obtint la somme de 5000 francs, ce qui est remarquable, je le dis très sérieusement.

Dans le même temps, je me trouvais connaître aussi un habitant de Grandvaux, lequel était supporter d'un club de football de la Riviera vaudoise.

Lequel club, désirant construire des «tribunes» et aménager son terrain, eut l'idée d'aller sonner à la porte d'un industriel vaudois connu. Qui reçut la délégation assez mal, disant qu'il en avait assez d'être «tapé», que c'était déjà la Xème fois, etc., enfin que pour une dernière fois, il acceptait de faire quelque chose, mais qu'il ne voulait plus les revoir désormais. Et de leur remettre *cash* trois cent mille francs!

Cinq mille francs pour les arts; trois cent mille francs pour le football. En vérité, je me demande encore une fois si c'est bien l'école qu'il faut réformer et non pas plutôt la société tout entière, sa mentalité, ses valeurs, etc. Problème politique, et je dirais presque *religieux*. L'auteur de *l'Ecole vaudoise à la croisée des chemins* me rétorquera sans doute que cette mentalité, c'est précisément à l'école qu'elle se forge... Je n'en suis pas si sûr.

* * *

Des qui commencent à me bassiner sérieusement, c'est le camarade Stauffer et ses contradicteurs. Sans cesse à parler, l'un de la misère des ouvriers et de la précarité de leur situation, par suite de l'insécurité de l'emploi; les autres de la condition pitoyable des employés de l'Etat, qui n'obtiennent pas l'indexation de leurs salaires.

Minable!

Ces Messieurs ne lisent donc pas le *Mois économique et financier*? S'ils le lisaient, ils apprendraient à judicieusement gérer leurs petits avoirs, et leurs soucis disparaîtraient.

Par exemple (décembre 1982):

«L'évolution des cours des titres de l'industrie de l'armement dépend beaucoup plus de facteurs politiques que de facteurs économiques. Comme en témoignent les hausses de 1980, les investisseurs étaient prêts à escompter des cours maxima pour les titres des principaux bénéficiaires d'une politique axée sur la défense dans l'attente de la victoire électorale de Reagan et de l'accroissement du budget de la défense qu'elle impliquait. De même, la récente montée des cours n'était pas sans rapport avec la crise des Malouines et le succès remporté par les armes américaines dans le conflit du Liban.

Au vu des excellentes perspectives d'avenir du secteur (c'est moi qui souligne), les valeurs de l'industrie de l'armement évolueront, à notre avis, nettement au-dessus de la moyenne boursière pendant les douze à dix-huit mois prochains.»

Vous avez pigé, camarades? Vous investissez chez Bührlé, et le tour est joué! Seulement, cessez donc de chercher des pouilles au bon M. Chevallaz. Il ne veut que votre bonheur, cet homme. **J. C.**

IL Y A CINQUANTE ANS

Les années tournantes

Daniel Rops appelait «années tournantes» celles qui séparent deux époques. Certains auteurs appliquent l'expression aux années trente et on est tenté de leur donner raison en reprenant le «Cahier de revendications» publié (dans le numéro de décembre 1932, il y a cinquante ans) dans «La Nouvelle Revue Française». Denis de Rougemont avait assumé à l'époque la responsabilité de ce cahier, et écrit l'introduction et la conclusion intitulée «A prendre ou à tuer».

Les collaborateurs de ce cahier — et Denis de Rougemont en première ligne, lui qui n'a cessé de stimuler la réflexion sur les problèmes cruciaux de notre époque — ont tous laissé des traces dans l'histoire des idées ou creusent toujours leur sillon; jugez-en plutôt: Henri Lefebvre, Paul Nizan, Philippe Lamour, Jean Silveire, Thierry Maulnier, Arnau Dandieu et Claude Chevalley, Emmanuel Mounier, Georges Izard, René Dupuis et Alexandre Marc, Robert Aron; de même, les revues et mouvements représentés ne sauraient aujourd'hui être passés sous silence: «Ordre nouveau» (surtout ne pas confondre!), «Combat», «Esprit», «Plans», «Rédaction»... Il est peut-être utile de relire les non-conformistes des années trente pour mieux comprendre les non-conformistes d'aujourd'hui.

C. F. P.